



1. « Spécial gestion des déchets »

Introduction du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets 2014

Le Conseil Communal de notre Commune a approuvé le nouveau règlement des déchets le 23 septembre 2013 qui va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Ce nouveau règlement se base sur le principe de la causalité pour le financement de l'élimination des déchets urbains selon la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 1^{er} novembre 1997.

Quelles sont les principales conséquences pour les habitants de notre commune ?

Tous les particuliers, ménages, ainsi que les commerçants, artisans et petites entreprises, dont la levée des déchets est effectuée par la Commune, ont l'obligation d'utiliser, dès le 1^{er} janvier 2014, les sacs taxés officiels du concept régional. Les sacs officiels seront disponibles dans tous les magasins d'une certaine importance. Notre magasin PAM du village mettra ces sacs aussi en vente à partir du mois de décembre.



Comme déjà annoncé dans le Corsieran n°86 du 18 juin 2013, les objets encombrants ne seront plus collectés de porte à porte à partir de janvier 2014. En revanche, une déchèterie provisoire sera mise en place dès le 1^{er} janvier prochain pour la récolte de tous les matériaux qui ne trouvent pas la place dans des sacs poubelle ou qui ne seront pas repris par les commerces. Cette déchèterie se trouvera à Praz-Libon / Fenil-sur-Corsier, et sera gérée par les quatre communes du cercle (Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny). Vous allez recevoir une carte personnelle d'accès à cette déchèterie.

Les différents Ecopoints dans notre village et aux Monts-de-Corsier restent opérationnels et seront même améliorés. La petite déchèterie du Parc Chaplin au village continue de fonctionner de la même manière que jusqu'à présent.

Au début de mois de décembre, chaque ménage va recevoir une information complète sur la gestion des déchets à partir du 1^{er} janvier 2014. Cette information contiendra également le planning des ramassages porte à porte. Les sacs taxés seront donc toujours collectés tous les mardis et vendredis. Le papier et les cartons seront ramassés comme précédemment tous les deux lundis. Pour faciliter l'élimination des déchets verts au village où le compostage est beaucoup plus difficile à mettre en place qu'aux Monts-de-Corsier, une collecte porte à porte est prévue tous les mercredis, en collaboration avec la commune de Corseaux.

Pour que le ramassage des ordures, du papier et des déchets verts soit simplifié, la commune encourage les propriétaires des maisons et des immeubles à mettre en place des conteneurs officiels, ceci pour garantir une bonne hygiène et un chargement automatique par les camions poubelles.

A partir du 15 novembre, les trois modèles de conteneurs recommandés (140 l, 240 l et 360 l) seront exposés à la maison de commune (y.c. les autocollants pour une identification claire). Une liste de commande sera à disposition pour un achat groupé à un prix très favorable. Profitez donc de cette promotion.

Le prix du sac ne pourra pas couvrir à lui seul l'entier du coût des déchets urbains comme la loi fédérale le stipule.



Sacs taxés



Papier et carton



Déchets verts



Autocollants

C'est donc aussi une taxe forfaitaire par habitant de plus de 18 ans qui sera facturée aux citoyens. Chaque commune décide du montant de la taxe et elle est susceptible de varier en fonction des années (si le coût de l'élimination des déchets baisse, le forfait va aussi diminuer).

Cette taxe forfaitaire sera facturée une fois par année, prorata temporis, en fonction de trimestres complets de résidence et va s'élever à CHF 80.00 par personne. Une somme variable pour les entreprises en relation avec leurs tailles sera appliquée.

Au nom de la cohésion sociale, la Municipalité a fixé différentes mesures d'accompagnement du dispositif de taxation, notamment en faveur des familles. Ainsi, en cas de naissance, la Municipalité offrira un certain nombre de sacs au représentant légal de l'enfant, afin d'adoucir les charges financières dues à l'élimination des couches.

Dans le même esprit, les parents d'enfants de moins de trois ans recevront également, en début d'année, un bon nominatif (un par enfant) pour retirer gratuitement des sacs auprès de l'Administration communale.

Les personnes qui, pour des raisons médicales, génèrent une quantité de déchets non maîtrisable pourront quant à elles obtenir, sur présentation d'une attestation médicale, une aide communale sous la forme d'un remboursement de la taxe forfaitaire.

Les personnes inscrites à l'assurance invalidité (AI), aux prestations complémentaires (PC) ou au revenu d'insertion (RI), pourront aussi solliciter de la Municipalité le remboursement de la taxe forfaitaire.

Nous vous remercions par avance de votre bonne collaboration à la mise en place de cette nouvelle gestion des déchets et restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Comme déjà indiqué précédemment, une documentation détaillée vous sera envoyée au début du mois de décembre.

2. Salle du Conseil communal - Exposition

Lors du colloque sur les fusions de communes qui s'est déroulé au Centre des congrès de Montreux, le Service des communes et des relations institutionnelles a présenté une exposition originale qui a pour titre « **Du Pays de Vaud au Canton de Vaud, évolution du territoire, des communes et des fusions de communes** ». Cette dernière sera de passage dans la salle du Conseil communal de Corsier,

du 16 au 22 novembre

et du 25 novembre au 1^{er} décembre 2013, de 16h00 à 19h30.

Les trois principaux thèmes de cette exposition sont liés et les mettre en perspective sur le plan historique peut apporter un éclairage intéressant sur l'évolution de notre territoire.

De la Maison de Savoie jusqu'à l'entrée en souveraineté du Canton de Vaud en passant par la longue période bernoise, cette exposition explique comment le Canton de Vaud s'est façonné sur le plan institutionnel et territorial au cours des siècles. Son contenu, notamment en ce qui concerne les textes, se veut accessible au plus grand nombre sans avoir la prétention d'être un travail d'historien. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre visite.

3. Spectacle pour les 20 ans de Magico

Ce n'est pas tous les jours qu'un habitant de Corsier se produit au Théâtre de Vevey ! A l'aube de ses 40 ans, Magico fête ses 20 ans de carrière.

C'est donc tout naturellement qu'il se décide de renouer avec la région qui a vu naître son talent pour célébrer cet anniversaire prestigieux ; il revient sur son parcours entouré de ses amis artistes qui l'ont accompagné depuis ses débuts : l'humoriste Benjamin Cuhe, le prestidigitateur Pierric, la danseuse et chorégraphe Valérie Maury avec sa troupe Deeva dance, et tant d'autres seront tous sur scène avec lui pour célébrer cet événement.

Grandes illusions, close-up, mentalisme, anciens et nouveaux tours, ce showman vous prépare en secret un programme d'une heure et demi qui vous enchantera. Alors réservez vos places directement à la billetterie du Théâtre de Vevey pour le

dimanche 15 décembre 2013 à 16h00 et à 19h00.



Pour en découvrir plus sur Magico :
www.e-magico.ch